

MAIRIE  
DE LESCURE  
D'ALBIGEois  
81380

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2024

Nombre de conseillers

En exercice 27

Présents 17

Votants 24

Date de convocation :

03/12/2024

Date d'affichage :

03/12/2024

Numéro :

50/2024

Le 9 décembre 2024, à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de LESCURE D'ALBIGEois**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de XXX.

**Présents** : Elisabeth CLAVERIE – Bernard DELBRUEL – Marie LACAN – Gérard TOUREL – Daniel DERRAC – Nelly FACCA – Huguette DELPY-SOUTADE – Françoise CHINCHOLLE – Franck GARRIC – Philippe FOULCHE – Ghislain PELLIEUX – Eric ALBERT – Sylvie CLERGUE – Nathalie JALBY – Claudette ROUQUETTE-BAULES – Bénédicte CATHALAU – Kadour SAMET.

**Absents excusés représentés** : Xavier PETIT (M.LACAN) – Michel ALBENGE (B.DELBRUEL) – Thierry MONTBROUSSOUS (D.DERRAC) – Marie-Pierre CAMBON (F.CHINCHOLLE) – Stéphanie RAYMOND (G.PELLIEUX) – David POUTRAIN (E.CLAVERIE) – Maxime FONTANILLE (G.TOUREL).

**Absents non excusés non représentés** : Bruno BARDES – Francis SALABERT – Guy INTRAN

**Secrétaire de séance** : Huguette DELPY-SOUTADE

**AUTORISATION DU MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES  
D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2025**

L'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales modifié par la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 prévoit que: « *Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.*

*Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.*

*En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.*

*L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.*

*Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.*

*Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.*

Le vote des budgets primitifs 2025 interviendra au plus tard le 15 avril 2025. Aussi, il est proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser le maire dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et jusqu'au vote du prochain budget, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement non-objet d'autorisations de programme dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le montant des dépenses d'investissement inscrit au budget 2024 de la « remboursement d'emprunt » et hors autorisations de programme est de

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article selon le tableau suivant :

Chapitre/ Opération	Libellé	Crédits ouverts 2024 (BP+DM+VC)	Autorisations de crédits 2025 jusqu'au vote du BP 2025 (25%)
10	Dotations, fonds divers et réserves	34 000,00 €	8 500,00 €
20	Frais d'études	- €	- €
229	Acquisitions terrains	120 842,55 €	30 210,64 €
233	Acquisition mob/mat informatique	10 000,00 €	2 500,00 €
326	Travaux bâtiments scolaires	67 900,00 €	16 975,00 €
332	Travaux et matériels équipements sportifs	335 500,00 €	83 875,00 €
337	Frais d'études diverses	5 000,00 €	1 250,00 €
340	Acquisition matériel divers	16 000,00 €	4 000,00 €
360	Travaux bâtiments communaux	782 700,00 €	195 675,00 €
376	prog en faveur des logts sociaux	160 000,00 €	40 000,00 €
378	requalification de l'espace urbain	649 500,00 €	162 375,00 €
383	extension/renforcement réseaux	196 000,00 €	49 000,00 €
393	Confortement berges	- €	- €
394	Eglise La Drèche	- €	- €
395	Subvention	- €	- €
396	Création salle multisports	- €	- €
397	Création maison médicale	- €	- €
398	Opérations en faveur du commerce de proximité	100 000,00 €	25 000,00 €
399	Promotion communale	5 800,00 €	1 450,00 €
204	Subventions d'équipement versées	1 791 300,81 €	447 825,20 €
<b>TOTAL</b>		<b>4 274 543,36 €</b>	<b>1 068 635,84 €</b>

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales,
- Considérant que l'adoption des budgets primitifs est programmée au plus tard le 15 avril 2025,
- Considérant la nécessité pour l'exécutif de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025,

## APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**AUTORISE** le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement non inscrites en autorisations de programme, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024, non compris

les crédits afférents au remboursement de la dette, et ceci dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et jusqu'au vote du prochain budget.

DIT que le montant et l'affectation des crédits correspondants est la suivante :

Chapitre/ Opération	Libellé	Crédits ouverts 2024 (BP+DM+VC)	Autorisations de crédits 2025 jusqu'au vote du BP 2025 (25%)
10	Dotations, fonds divers et réserves	34 000,00 €	8 500,00 €
20	Frais d'études	- €	- €
229	Acquisitions terrains	120 842,55 €	30 210,64 €
233	Acquisition mob/mat informatique	10 000,00 €	2 500,00 €
326	Travaux bâtiments scolaires	67 900,00 €	16 975,00 €
332	Travaux et matériels équipements sportifs	335 500,00 €	83 875,00 €
337	Frais d'études diverses	5 000,00 €	1 250,00 €
340	Acquisition matériel divers	16 000,00 €	4 000,00 €
360	Travaux bâtiments communaux	782 700,00 €	195 675,00 €
376	prog en faveur des logts sociaux	160 000,00 €	40 000,00 €
378	requalification de l'espace urbain	649 500,00 €	162 375,00 €
383	extension/renforcement réseaux	196 000,00 €	49 000,00 €
393	Confortement berges	- €	- €
394	Eglise La Drèche	- €	- €
395	Subvention	- €	- €
396	Création salle multisports	- €	- €
397	Création maison médicale	- €	- €
398	Opérations en faveur du commerce de proximité	100 000,00 €	25 000,00 €
399	Promotion communale	5 800,00 €	1 450,00 €
204	Subventions d'équipement versées	1 791 300,81 €	447 825,20 €
<b>TOTAL</b>		<b>4 274 543,36 €</b>	<b>1 068 635,84 €</b>

**DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ/LA MAJORITÉ ABSOLUE.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour copie certifiée conforme au registre.

Le Maire,  
Elisabeth CLAVERIE

Le secrétaire de séance,  
Huguette DELPY-SOUTADE



Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le 12/12/2024



ID : 081-218101442-20241209-DELIB\_50\_2024-DE